



Abandon de parts de SCI familiale, en donation a la SCI

Par **La Borie**, le **06/12/2015** à **12:41**

Objet : SCI familiale. Abandon de parts sociales d'un associé.

Bonjour,

Je ne sais pas si vous pourrez nous aider a résoudre un problème de succession.

Nous étions 10 frères et sœurs, pour constituer une SCI familiale, pour racheter en viager, une ancienne ferme à notre tante. Ceci en 1975. Le capital social était de 1000 fr, et divisé en 100 parts égales N° 1 à 100. En 1990 la SCI a cessé de verser une rente, au décès de celle-ci.

Un de nos frères, (85 ans) célibataire faisant parti du clergé, possédant dix parts, veut se retirer de la SCI, sans compensation financière. Pouvez- vous nous indiquer la marche à suivre pour résoudre ce problème sans passer par un notaire : les organismes à contacter, les documents à fournir.

Par avance, merci de votre réponse.